

DEPARTEMENT DU JURA



15 Rue des Tilleuls
39240 ARINTHOD

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Exercice 2011



Station d'épuration de VILLENEUVE LES CHARNOD

Communauté de Communes Petite Montagne
15 Rue des Tilleuls
39240 ARINTHOD

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	préfecture du Jura
le	16/03/2012
Accusé réception le	16/03/2012
Numéro de l'acte	RPQS AC

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2011, conformément à l'article L2224-5 du Code Générale des Collectivités Territoriales, et à l'annexe VI du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Sommaire

I/ Caractérisation technique du service.....	5
1.1/ Organisation administrative du service.....	5
1.2/ Estimation de la population.....	6
1.3/ Mode de gestion du service.....	6
1.4/ Prestations assurées dans le cadre du service.....	6
1.5/ Estimation du nombre d'habitants desservis par des réseaux de collecte des eaux usées.....	6
1.6/ Estimation du nombre d'abonnement.....	7
1.7/ Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées et par système d'assainissement.....	7
1.8/ Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité).....	8
1.9/ Volume facturé.....	8
1.10/ Activité du service.....	8
1.11/ Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	9
1.12/ Caractéristiques du réseau de collecte.....	10
II/ Tarification de l'assainissement collectif et recettes du service.....	12
2.1/ Composition de la commission assainissement.....	12
2.2/ Ordre du jour des commissions en 2011.....	12
2.3/ Délibérations fixant les tarifs en vigueur.....	13
2.4/ Montants de la redevance et des différentes participations.....	13
III/ Indicateurs de performance.....	14
3.1/ Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées.....	14
3.2/ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.....	14
3.3/ Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006.....	15
3.4/ Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006.....	15
3.5/ Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006.....	16
3.6/ Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation.....	16
IV/ Financement des investissements.....	16
4.1/ Durée d'extinction de la dette de la collectivité et montants des annuités.....	16
4.2/ Montant des abandons de créances ou de versement à fond de solidarité selon état dressé par le trésorier et après poursuites règlementaires.....	16
V/ Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	17

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	préfecture du Jura
le	16/03/2012
Accusé réception le	16/03/2012
Numéro de l'acte	RPQS AC

INDICATEURS APPLICABLES EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Indicateurs descriptifs des services :

- D201.0 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
- D202.0 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
- D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
- D204.0 : Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Indicateurs de performance :

- P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
- P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
- P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006
- P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006
- P205.3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006
- P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation.
- P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité.

Indicateurs non renseignés car concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :

- P251.1 : Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers.
- P252.2 : Points noirs du réseau de collecte.
- P253.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte
- P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration
- P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel.
- P256.2 : Durée d'extinction de la dette de la collectivité R
- P257.0 : Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente NR
- P258.1 : Taux de réclamations NR

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	préfecture du Jura
le	16/03/2012
Accusé réception le	16/03/2012
Numéro de l'acte	RPQS AC

GLOSSAIRE

Equivalent habitant (EH) : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour

DBO₅ (Demande Biochimique en Oxygène sur 5 jours) ...

... correspond à la quantité d'oxygène consommé pendant un temps donné (5 jours) pour assurer l'oxydation des matières organiques biodégradables par les bactéries et micro-organismes.

DCO (Demande Chimique en Oxygène) ...

... quantifie l'oxygène nécessaire à l'oxydation (réaction chimique) de la majeure partie des composés et sels minéraux oxydables.

MES (Matières En Suspension) ...

... sont des particules solides très fines et généralement visibles à l'oeil nu : en troublant la limpidité de l'eau, elles limitent la pénétration de la lumière et gênent ainsi la photosynthèse, ce qui diminue la teneur en oxygène dissous et nuit au développement de la vie aquatique.

P_t (Phosphore total) ...

... entraîne – s'il est en quantités importantes – une prolifération d'algues et de plantes aquatiques, pouvant aboutir à des phénomènes d'eutrophisation.

pH ...

... est une valeur exprimant l'acidité ou la basicité de l'eau.

NGL (azote global) ...

... est la somme des différentes formes de l'azote : l'azote organique (matière vivante en décomposition), l'azote ammoniacal, les nitrites et les nitrates.

la concentration en NH₄⁺ (ion ammonium, seule forme de l'azote ammoniacal présente dans les rejets) ...

... résulte de la dégradation des matières organiques et est toxique pour les organismes.

tMS : tonne de matière sèche

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	préfecture du Jura
le	16/03/2012
Accusé réception le	16/03/2012
Numéro de l'acte	RPQS AC

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I/ Caractérisation technique du service

1.1/ Organisation administrative du service

Le service public d'assainissement collectif de la Communauté de Communes Petite Montagne regroupe 40 communes :

ANDELOT-MORVAL,	CHATONNAY,	GENOD,	MONTREVEL,
ARINTHOD,	CHEMILLA,	GIGNY-SUR-SURAN,	SAINT-HYMETIERE,
AROMAS,	CHISSERIA,	LAINS,	SAINT-JULIEN-SUR-SURAN,
LA BALME D'ÉPY,	COISIA,	LAVANS-SUR-VALOUSE,	SAVIGNA,
LA BOISSIERE,	CONDES,	LEGNA,	THOIRETTE,
BOURCIA,	CORNOD,	LOUVENNE,	VALFIN-SUR-VALOUSE,
BROISSIA,	DESSIA,	MARIGNA-SUR-VALOUSE,	VESCLES,
CERNON,	DRAMELAY,	MONNETAY,	VILLENEUVE-LES-CHARNOD,
CEZIA,	FETIGNY,	MONTAGNA-LE-TEMPLIER,	VILLECHANTRIA,
CHARNOD,	FLORENTIA,	MONTFLEUR,	VOSBLES.



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	préfecture du Jura
le	16/03/2012
Accusé réception le	16/03/2012
Numéro de l'acte	RPQS AC

1.2/ Estimation de la population

1.2.1/ sur le territoire de la communauté de communes

Population légale au 1^{er} janvier 2009 : 6 739

COMMUNE	Population légale au 1 ^{er} janvier 2009	COMMUNE	Population légale au 1 ^{er} janvier 2009
ANDELOT-MORVAL	94	LA BOISSIERE	62
ARINTHOD	1 220	LAINS	80
AROMAS	545	LAVANS-SUR-VALOUSE	143
BOURCIA	124	LEGNA	174
BROISSIA	51	LOUVENNE	141
CERNON	250	MARIGNA-SUR-VALOUSE	114
CEZIA	69	MONNETAY	15
CHARNOD	49	MONTAGNA-LE-TEMPLIER	94
CHATONNAY	59	MONTFLEUR	153
CHEMILLA	102	MONTREVEL	92
CHISSERIA	91	SAINT-HYMETIERE	78
COISIA	125	SAINT-JULIEN-SUR-SURAN	446
CONDES	114	SAVIGNA	106
CORNOD	226	THOIRETTE	630
DESSIA	80	VALFIN-SUR-VALOUSE	91
DRAMELAY	34	VESCLES	214
FETIGNY	95	VILLECHANTRIA	129
FLORENTIA	34	VILLENEUVE-LES-CHARNOD	88
GENOD	68	VOSBLES	118
GIGNY-SUR-SURAN	292	Total	6 739
LA BALME D'EPY	49		

1.3/ Mode de gestion du service

Le service est géré en régie direct. Le service n'est pas assujetti à la TVA.

1.4/ Prestations assurées dans le cadre du service

Le service assure :

- La collecte,
- Le transport,
- Le traitement
- L'élimination des boues produites,
- Le contrôle des raccordements.

Le service a également un rôle de conseil auprès des usagers.

1.5/ Estimation du nombre d'habitants desservis par des réseaux de collecte des eaux usées

(Indicateur descriptif D201.0)

Il s'agit du nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est raccordée ou techniquement raccordable.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	préfecture du Jura
le	16/03/2012
Accusé réception le	16/03/2012
Numéro de l'acte	RPQS AC

Le service public d'assainissement collectif dessert 2 498 foyers.

1.6/ Estimation du nombre d'abonnement

Par abonnés, la collectivité sous entend le nombre de foyers par commune et de factures de redevance d'assainissement collectif émis en 2011.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique n application de l'article L213-10-3 du code de l'environnement.

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

La répartition des abonnés par communes en assainissement collectif est la suivante :

COMMUNE	Nombre 2011	COMMUNE	Nombre 2011
ANDELOT-MORVAL	35	LAINS	0
ARINTHOD	562	LAVANS sur VALOUSE	0
AROMAS	174	LEGNA	27
LA BOISSIERE	0	LOUVENNE	64
CERNON	147	MONTAGNA le TEMPLIER	0
CHARNOD	19	MONTFLEUR	0
CHATONNAY	0	MONTREVEL	0
CHEMILLA	37	SAINT-HYMETIERE	34
CHISSERIA	45	SAINT-JULIEN-SUR- SURAN	287
COISIA	95	SAVIGNA	0
CONDES	54	THOIRETTE	256
CORNOD	110	VALFIN-SUR-VALOUSE	40
DESSIA	42	VESCLES	87
FETIGNY	41	VILLECHANTRIA	0
FLORENTIA	23	VILLENEUVE-LES- CHARNOD	23
GENOD	37	VOSBLES	86
GIGNY-SUR-SURAN	173		
		Total	2 498

1.7/ Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées et par système d'assainissement

(indicateur descriptif D202.0)

Il s'agit du nombre d'autorisations de déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du code de la santé publique.

Les rejets d'effluents non domestiques doivent être autorisés par la collectivité, qui n'est pas tenue de les accepter. Ils peuvent faire l'objet de conventions particulières.

Un total : 2 autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques ont été accordées par la collectivité.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	préfecture du Jura
le	16/03/2012
Accusé réception le	16/03/2012
Numéro de l'acte	RPQS AC

1.8/ Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité)

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée (an)
Néant						

Total des importations d'effluents en 2011 : 0 m³

Total des exportations d'effluents en 2011 : 0 m³

1.9/ Volume facturé

Volumes facturés (m ³)	2010	2011	Variation en %
Aux abonnés domestiques	256 534	207 904	-23,39%
Aux abonnés non domestiques	0	0	0%
Total des volumes facturés	256 534	207 904	-23,39%

Nombre de facture	2010	2011	Variation en %
Rôle assainissement collectif	3 102	2 498	-24,18%
Total	3 102	2 498	-24,18%

La différence du nombre de facture entre 2010 et 2011 est due au classement, en partenariat avec les conseils municipaux en tenant compte de l'encours de la dette et de l'impact de la redevance d'assainissement collectif sur les ménages, de certains villages ou hameaux en assainissement non collectif.

(selon la réglementation la seule présence d'un réseau justifie la redevance d'assainissement collectif).

1.10/ Activité du service

1.10.1/ Nombre d'opérations totales effectuées dans le cadre du service

Prestation		2010	2011
Contrôle des installations	Contrôle de faisabilité du branchement au réseau	25	23
	Contrôle de branchement	14	53

1.10.2/ Nombre d'opérations par commune effectuées dans le cadre du service

Contrôle de faisabilité du branchement au réseau

Commune	Année 2010	Année 2011
ANDELOT-MORVAL		1
ARINTHOD	9	6
AROMAS	4	2
CERNON	1	1
COISIA	5	3
CORNOD	1	1
GENOD		1
GIGNY-SUR-SURAN	1	
SAINT-JULIEN-SUR-SURAN	1	4
THOIRETTE	1	3
VALFIN-SUR-VALOUSE	1	
VOSBLES	1	1
Total	25	23

Visite de branchement

Commune	Année 2010	Année 2011
ARINTHOD	1	12
AROMAS		5
CERNON	3	3
CHARNOD		1
COISIA	6	1
CONDES		1
DESSIA		1
GENOD		2
GIGNY-SUR-SURAN	1	
LEGNA		2
SAINT-JULIEN-SUR-SURAN		3
THOIRETTE	3	5
VILLENEUVE LES CHARNOD		12
VOSBLES		5
Total	14	53

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	préfecture du Jura
le	16/03/2012
Accusé réception le	16/03/2012
Numéro de l'acte	RPQS AC

1.10.3/ Communications diverses

	2011
Outils de communication mis en place	<p>Visites des différents procédés de station d'épuration avec les élus.</p> <p>Mise en ligne d'informations relatives à l'assainissement sur le site internet de la Communauté de Communes.</p> <p>Réunions publiques : présentation des activités et des services communautaires dont l'assainissement.</p> <p>Visite de la station d'épuration d'ARINTHOD par les élèves de 6eme du collège Xavier Bichat et des élèves de l'école primaire d'ARINTHOD.</p>

1.11/ Ouvrages d'épuration des eaux usées

1.11.1/ Type de station d'épuration

Nom du système	Commune d'implantation	Type de station	Capacité nominale (EH)
Système 1	ANDELLOT-MORVAL	Lagunage	100
Système 2	ARINTHOD – BOURG	Boues activées	2400
Système 3	ARINTHOD – NEGLIA	Fosse toutes eaux suivie de 2 filtres à sable	60
Système 4	AROMAS	Filtres plantés de roseaux	600
Système 5	CERNON – BOURG	Disques biologiques	350
Système 6	CERNON – CITEE EDF	Décanteur suivi de 2 filtres à sable	100
Système 7	CERNON – MENOUILLE	Décanteur	50
Système 8	CHARNOD	Fosse toutes eaux suivie de 2 filtres à sable	80
Système 9	COISIA - BOURG	Fosse toutes eaux suivie d'un filtre à sable	180
Système 10	COISIA - MONTAIN	Fosse toutes eaux suivie de 2 filtres à sable	50
Système 11	CONDES	Disques biologiques	350
Système 12	CORNOD - BOURG	Décanteur	80
Système 13	CORNOD - THOREGNA	Lagunage suivi de 2 filtres à sable	90
Système 14	CORNOD – LES BROLAINES	Fosse toutes eaux	
Système 15	DESSIA - BOURG	Décanteur suivi de 2 bassins et de 3 filtres plantés de roseaux	90
Système 16	DESSIA – LES GRANGES DE DESSIA	Décanteur suivie de é filtres à sable	20
Système 17	GENOD	Décanteur	100
Système 18	GIGNY-SUR-SURAN	Lagunage	360
Système 19	LEGNA - MONTADROIT	Fosse toutes eaux suivie de 2 filtres à sable et d'un bassin	60
Système 20	SAINT-JULIEN-SUR-SURAN	Boues activées	1500
Système 21	THOIRETTE - BOURG	Décanteur	700
Système 22	THOIRETTE – AU COTAY	Décanteur	50
Système 23	THOIRETTE – LA GOUILLE	Décanteur	
Système 24	VALFIN-SUR-VALOUSE	Disques biologiques	120
Système 25	VILLENEUVE-LES-CHARNOD	Filtres plantés de roseaux	80
Système 26	VOSBLES – BOURG	Bassin suivi d'un lit d'infiltration	100
Système 27	VOSBLES – MONGEFOND	Lagunage	40
Système 28	VOSBLES - CHAVAGNA	Bassin suivi d'un lit d'infiltration	60

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	préfecture du Jura
le	16/03/2012
Accusé réception le	16/03/2012
Numéro de l'acte	RPQS AC

1.11.2/ Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration
(indicateur descriptif D203.0)

Boues issues des stations d'épurations et évacuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011.

Nom du système	Commune	Intervention
Système 2	ARINTHOD Bourg	Vidange bacs de rétention des graisses, des sables.
Système 6	CERNON Citée EDF	Vidange du décanteur
Système 7	CERNON Bourg	Vidange du décanteur
Système 12	CORNOD BOURG	Vidange partielle du décanteur
Système 17	GENOD	Vidange partielle du décanteur
Système 24	VALFIN SUR VALOUSE	Vidange du décanteur (24 m3)

1.12/ Caractéristiques du réseau de collecte

1.12.1/ Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement

Nom du système d'assainissement	Commune d'implantation	Type de réseau	Linéaire (km) 2010	Linéaire (km) 2011	Variation en %
Système 1	ANDELOT-MORVAL	Réseau eaux usées	0	0	0 %
		Réseau unitaire	Non renseigné <i>(pas de plan du réseau)</i>	Non renseigné <i>(pas de plan du réseau)</i>	0 %
Système 2	ARINTHOD – BOURG	Réseau eaux usées	5.26532	5.26532	0 %
		Réseau unitaire	5.9851	5.9851	0 %
Système 3	ARINTHOD – NEGLIA	Réseau eaux usées	0.71565	0.71565	0 %
		Réseau unitaire	0	0	0 %
Système 4	AROMAS	Réseau eaux usées	Non renseigné	Non renseigné	0 %
		Réseau unitaire	Non renseigné	Non renseigné	0 %
Système 5	CERNON – BOURG	Réseau eaux usées	Non renseigné	Non renseigné	0 %
		Réseau unitaire	Non renseigné	Non renseigné	0 %
Système 6	CERNON – CITEE EDF	Réseau eaux usées	0	0	0 %
		Réseau unitaire	0.264	0.264	0 %
Système 7	CERNON – MENOUILLE	Réseau eaux usées	0	0	0 %
		Réseau unitaire	Non renseigné	Non renseigné	0 %
Système 8	CHARNOD	Réseau eaux usées	1.21287	1.21287	0 %
		Réseau unitaire	0	0	0 %
Système 9	COISIA - BOURG	Réseau eaux usées	0.626	0.626	0 %
		Réseau unitaire	0.7808	0.7808	0 %
Système 10	COISIA - MONTAIN	Réseau eaux usées			0 %
		Réseau unitaire	1.185	1.185	0 %
Système 11	CONDES	Réseau eaux usées	0.3301	0.3301	0 %
		Réseau unitaire	1.185	1.185	0 %
Système 12	CORNOD - BOURG	Réseau eaux usées	0	0	0 %
		Réseau unitaire	0.965	0.965	0 %
Système 13	CORNOD - THOREGNA	Réseau eaux usées	0	0	0 %
		Réseau unitaire	0.73	0.73	0 %
Système 14	CORNOD – LES BROLAINES	Réseau eaux usées	0	0	0 %
		Réseau unitaire	0.165	0.165	0 %
Système 15	DESSIA - BOURG	Réseau eaux usées	0	0	0 %
		Réseau unitaire	Non renseigné <i>(pas de plan du réseau)</i>	Non renseigné <i>(pas de plan du réseau)</i>	0 %

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	préfecture du Jura
le	16/03/2012
Accusé réception le	16/03/2012
Numéro de l'acte	RPQS AC

Système 16	DESSIA – LES GRANGES DE DESSIA	Réseau eaux usées	0	0	0 %
		Réseau unitaire	0.510	0.510	0 %
Système 17	GENOD	Réseau eaux usées	0	0	0 %
		Réseau unitaire	0.760	0.760	0 %
Système 18	GIGNY-SUR-SURAN	Réseau eaux usées	0	0	0 %
		Réseau unitaire	0.3511	0.3511	0 %
Système 19	LEGNA - MONTADROIT	Réseau eaux usées	0.619	0.619	0 %
		Réseau unitaire	0	0	0%
Système 20	SAINT-JULIEN-SUR-SURAN	Réseau eaux usées	Non renseigné <i>(pas de plan du réseau)</i>	Non renseigné <i>(pas de plan du réseau)</i>	0 %
		Réseau unitaire	Non renseigné <i>(pas de plan du réseau)</i>	Non renseigné <i>(pas de plan du réseau)</i>	0 %
Système 21	THOIRETTE - BOURG	Réseau eaux usées	1.628	1.628	0 %
		Réseau unitaire	1.751	1.751	0 %
Système 22	THOIRETTE – AU COTAY	Réseau eaux usées	0	0	0 %
		Réseau unitaire	0.362	0.362	0 %
Système 23	THOIRETTE – LA GOUILLE	Réseau eaux usées	0	0	0 %
		Réseau unitaire	0.1	0.1	0 %
Système 24	VALFIN-SUR-VALOUISE	Réseau eaux usées	1.17944	1.17944	0 %
		Réseau unitaire	0	0	0 %
Système 25	VILLENEUVE-LES-CHARNOD	Réseau eaux usées	0.5048	0.5048	0 %
		Réseau unitaire	0	0	0 %
Système 26	VOSBLES – BOURG	Réseau eaux usées	1.576	1.576	0 %
		Réseau unitaire	0	0	0 %
Système 27	VOSBLES – MONGEFOND	Réseau eaux usées	0.906	0.906	0 %
		Réseau unitaire	0	0	0 %
Système 28	VOSBLES - CHAVAGNA	Réseau eaux usées	1.013	1.013	0 %
		Réseau unitaire	0	0	0 %

1.12.2 / Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par les réseaux unitaire en temps de pluie par système d'assainissement.

Nom du système d'assainissement	Commune d'implantation	Type d'équipement	Localisation
Système 1	ANDELLOT-MORVAL	Déversoir d'orage	Terrain en amont de la station
Système 2	ARINTHOD – BOURG	Déversoir d'orage	Rue du collègue
		Déversoir d'orage	Carrefour Gendarmerie
		Déversoir d'orage	Zone artisanale
		Bassin orage	Entrée station d'épuration
Système 3	ARINTHOD – NEGLIA	Aucun ouvrage	
Système 4	AROMAS	Déversoir d'orage	Au bourg en amont du poste de relevage
		Déversoir d'orage	Le long de la voie communale n°20
		Déversoir d'orage	Dans les locaux de « Notre Maison »
Système 5	CERNON – BOURG	Déversoir d'orage	Entrée de station
Système 6	CERNON – CITEE EDF	Déversoir d'orage	Entrée de station
Système 7	CERNON – MENOUILLE	Déversoir d'orage	Amont du décanteur
Système 8	CHARNOD	Aucun ouvrage	
Système 9	COISIA - BOURG	Déversoir d'orage	Grande Rue
		Déversoir d'orage	Contrebas de la grande rue
		Déversoir d'orage	Chemin d'accès à la station
		Déversoir d'orage	Entrée de station
Système 10	COISIA - MONTAIN	Déversoir d'orage	Entrée de station
Système 11	CONDES	Déversoir d'orage	Entrée de station

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	préfecture du Jura
le	16/03/2012
Accusé réception le	16/03/2012
Numéro de l'acte	RPQS AC

Système 12	CORNOD - BOURG	Déversoir d'orage	
		Déversoir d'orage	
Système 13	CORNOD - THOREGNA	Déversoir d'orage	Entrée de station
Système 14	CORNOD – LES BROLAINES	Aucun ouvrage	
Système 15	DESSIA - BOURG	Déversoir d'orage	Entrée de station
Système 16	DESSIA – LES GRANGES DE DESSIA	Déversoir d'orage	Parcelle ZC 53
Système 17	GENOD	Déversoir d'orage	Avant le Décanteur
Système 18	GIGNY-SUR-SURAN	Déversoir d'orage 1	A coté de la Parcelle AB 126
		Déversoir d'orage 2	Rue du Lavoir
		Déversoir d'orage 3	A coté de la parcelle AB 206
		Déversoir d'orage 4	Rue du Faubourg
		Déversoir d'orage 5	Parcelle AB 380
		Déversoir d'orage 6	Parcelle AB 422
		Déversoir d'orage 7	Parcelle AB 324
Système 19	LEGNA - MONTADROIT	Aucun ouvrage	
Système 20	SAINT-JULIEN-SUR-SURAN	Déversoir d'orage	Zone artisanale
		Déversoir d'orage	La rivière
		Déversoir d'orage	Avant le poste de relevage La Renarde
		Poste de relevage avec déversoir d'orage	La Renarde
		Déversoir d'orage	Chemin d'accès à la station
Système 21	THOIRETTE - BOURG	Déversoir d'orage	Amont du décanteur
Système 22	THOIRETTE – AU COTAY	Aucun ouvrage	
Système 23	THOIRETTE – LA GOUILLE	Aucun ouvrage	
Système 24	VALFIN-SUR-VALOUSE	Aucun ouvrage	
Système 25	VILLENEUVE-LES-CHARNOD	Aucun ouvrage	
Système 26	VOSBLES – BOURG	Aucun ouvrage	
Système 27	VOSBLES – MONGEFOND	Déversoir d'orage	Parcelle ZB 1
Système 28	VOSBLES - CHAVAGNA	Aucun ouvrage	

II/ Tarification de l'assainissement collectif et recettes du service

2.1/ Composition de la commission assainissement

Avant toutes décisions du conseil communautaire, une commission assainissement étudie les dossiers ; Cette commission constituée au sein de la CC sur la base du volontariat est composée de composée de 19 membres : Roland BERGER, Rémy BUNOD, Jean-Louis BRIDE, Gilles CARNET, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Jean-Louis DELORME, Jean-Gérard ECOCHARD, Pascal FEAU, Jean-Charles GROSDIDIER, Gérard GUYOT, Philippe LAMART, Martine MATIAS, Marcel NICOD, Bernard PAGET, Denis, RENAUD, Guy RENAUD, Louis VUILLET, Patrick VUITTON.

Le vice –président en charge de l'assainissement est M. CARNET Gilles.

2.2/ Ordre du jour des commissions en 2011

Date et ordre du jour en ANC des Commissions assainissement :

Date	Ordre du jour
07/03/2011	Point sur les études en cours ou programmées, Modification de la procédure pour les dossiers d'urbanisme concernant l'assainissement (suite à la loi Grenelle II), Poursuite du classement des communes – démarche envisagée, Information des usagers sur les redevances assainissement non collectif et collectif.
23/09/2011	Point sur les études en cours ou programmées (Fétigny, Louvenne, Thoirette, Viremont, Vosbles),

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	préfecture du Jura
le	16/03/2012
Accusé réception le	16/03/2012
Numéro de l'acte	RPQS AC

	Bilan sur l'avancement des visites de diagnostic.
25/10/2011	Fixation de la redevance assainissement non collectif 2012 Validation du rapport d'activités pour l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.
09/12/2011	Point sur les travaux et études (ARINTHOD Bourg, VIREMONT, LOUVENNE, FETIGNY, THOIRETTE, VOSBLES), Mise en place de l'AUTOSURVEILLANCE des stations d'épuration, Mise à jour du site internet, Point sur l'avancement des visites de diagnostic.

2.3/ Délibérations fixant les tarifs en vigueur

Les délibérations qui ont fixées les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
8 novembre 2011	Redevance assainissement collectif et somme équivalente : à compter du 01/01/2012
12 novembre 2009	Participation pour frais de raccordement (PFR)
12 novembre 2009	Précisions sur la participation de raccordement à l'Egout (PRE)

2.4/ Montants de la redevance et des différentes participations

2.4.1 / Redevance assainissement collectif

Redevance assainissement collectif et somme équivalente :		à compter du	à compter du	à compter du
		01/01/2010	01/01/2011	01/01/2012
	Part fixe	40.00 €	50.00€	50.00€
	Part variable	1.40 € /m ³	1.45 € /m ³	1.45 € /m ³

2.4.2/ Redevance modernisation des réseaux de collecte

En 2008, l'Agence de l'Eau a instituée la redevance de modernisation des réseaux de collecte, elle en fixe le taux avec lissage dans le temps selon l'assujettissement des communes à la redevance pollution domestique en 2007 pour obtenir un tarif unique. La communauté de communes facture cette redevance puis elle reverse à l'agence de l'eau l'intégralité des sommes perçues

Redevance de modernisation des réseaux de collecte (€/m ³)	1 ^{er} janvier 2010	1 ^{er} janvier 2011	1 ^{er} janvier 2012
Communes qui payaient la redevance pollution domestique en 2007 (Arinthod, Saint Julien sur Suran et Thoirette)	0.13 € /m ³	0.15 € /m ³	0.15 € /m ³
Communes qui ne payaient pas la redevance pollution domestique en 2007 (autres communes)	0.078 € /m ³	0.12 € /m ³	0.15 € /m ³

2.4.3/ Prix TTC du service au mètre cube pour 120 m³ (indicateur descriptif D204.0)

Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m³).

	1 ^{er} janvier 2011	1 ^{er} janvier 2012	Variation %
Part variable	174	174	+ 0 %
Redevance modernisation des réseaux (Arinthod, Saint Julien sur Suran, Thoirette)	18.00	18.00	+ 0 %
Redevance modernisation des réseaux (autres communes)	14.40	18.00	+ 25 %
Part fixe	50.00	50.00	+ 0 %

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	préfecture du Jura
le	16/03/2012
Accusé réception le	16/03/2012
Numéro de l'acte	RPQS AC

Redevance assainissement collectif en € TTC (Arinthod, Saint Julien sur Suran, Thoirette)	242.00	242.00	+ 0 %
Redevance assainissement collectif en € TTC (autres communes)	237.80	242.00	+ 1.74 %
Le prix théorique du m ³ pour un usager (Arinthod, Saint Julien sur Suran, Thoirette) consommant 120 m ³ en € TTC/ m ³ .	2.0167	2.0167	+ 0 %
Le prix théorique du m ³ pour un usager (autres communes) consommant 120 m ³ en € TTC/ m ³	1.9817	2.0167	+ 1,77 %

2.4.4/ Participation de Raccordement à l'Égout (PRE) et participation pour Frais de Raccordement (PFR)

Participations	2010	2011
Participation de Raccordement à l'Égout (PRE)	1 750 €	1 750 €
Participation pour Frais de Raccordement (PFR)	1 500 €	1 500 €

III/ Indicateurs de performance

3.1/ Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

(indicateur descriptif P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Seul le zonage d'assainissement de la commune de VILLENEUVE LES CHARNOD a été établi.

3.2/ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

(indicateur descriptif P202.2)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100. Les parties B et C ne sont prises en compte que si 20 points sont obtenus pour la partie A.

		Information par système	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A/ Plan du réseau de collecte	Absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchement	Système 1, système 15, système 20	0	0
	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchement	Autres systèmes	10	10
	Mise à jour du plan au moins annuelle		20	0
B/ informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchement	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)		10	
	Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations		10	
	Localisation et description de tous les ouvrages annexes (poste de relèvement, déversoirs...)		10	
	Dénombrement des branchements pour chaque		10	

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	préfecture du Jura
le	16/03/2012
Accusé réception le	16/03/2012
Numéro de l'acte	RPQS AC

	tronçon du réseau (nombre de branchement entre 2 regards de visite)			
C/ Informations sur les interventions sur le réseau	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau		10	
	Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)		10	
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement. On entend par plan pluriannuel de renouvellement un programme détaillé de travaux assorti d'un estimatif chiffré portant au moins sur 3 ans		10	
	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement		10	
TOTAL			100	10

3.3/ Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

(indicateur descriptif P203.3)

Cet indicateur concerne seulement un réseau collectant une charge supérieure à 2000 EH. Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Petite Montagne aucun réseau d'assainissement collecte une charge supérieure à 2 000 EH.

3.4/ Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

(indicateur descriptif P204.3)

Cet indicateur concerne seulement les stations d'épuration recevant une charge supérieure à 2000 EH. Cet indicateur de valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station d'épuration d'une capacité > 2000 EH s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station d'épuration.

La seule station d'épuration concernée sur le territoire de la Communauté de Communes Petite Montagne est celle d'ARINTHOD Bourg, le système 2.

Station d'épuration	Nom du système	Valeur obtenue
Station d'ARINTHOD - Bourg	Système 2	0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	préfecture du Jura
le	16/03/2012
Accusé réception le	16/03/2012
Numéro de l'acte	RPQS AC

3.5/ Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

(indicateur descriptif P205.3)

Cet indicateur concerne seulement les stations d'épuration recevant une charge supérieure à 2000 EH. Cet indicateur de valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station d'épuration d'une capacité > 2000 EH s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station d'épuration.

La seule station d'épuration concernée sur le territoire de la Communauté de Communes Petite Montagne est celle d'ARINTHOD Bourg, le système 2.

Station d'épuration	Nom du système	Valeur obtenue
Station d'ARINTHOD - Bourg	Système 2	0

3.6/ Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

(indicateur descriptif P206.3.2)

Nom du système	Commune ARINTHOD Bourg	Intervention
		Vidange bacs de rétention des graisses, des sables.
Système 6	CERNON Citée EDF	Vidange du décanteur
Système 7	CERNON Bourg	Vidange du décanteur
Système 12	CORNOD BOURG	Vidange partielle du décanteur
Système 17	GENOD	Vidange partielle du décanteur

IV/ Financement des investissements

4.1/ Durée d'extinction de la dette de la collectivité et montants des annuités

(indicateur descriptif P256.2)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	De 2015 à 2024
Durée d'extinction de la dette	0.00€	0.00 €	0.00€	1939 €	0.00 €	11 016 €	0.00 €

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes exprimées en € TTC :

	2009	2010	2011
Encours de la dette au 31 décembre	2 605 353.09 €	2 711 547.65 €	2 608 324.14 €
Remboursements au cours de l'exercice	187 615.19 €		
Dont intérêts	110 999.04 €	99 471.72 €	93 856.87 €
Dont capital	76 616.15 €	95 916.36 €	103 468.80 €

4.2/ Montant des abandons de créances ou de versement à fond de solidarité selon état dressé par le trésorier et après poursuites règlementaires

(indicateur descriptif P207.0)

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	préfecture du Jura
le	16/03/2012
Accusé réception le	16/03/2012
Numéro de l'acte	RPQS AC

	2009	2010	2011
Nombre d'abandon de créance	28	29	28
Montant des abandons de créance	3 193.77 €	3425.80 €	2 363.65 €
Versement à un fond de solidarité	0.00 €	0.00€	0.00€

V/ Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Des études se poursuivent afin de définir des projets d'assainissement sur les communes de FETIGNY, de LOUVENNE et de CERNON le hameau de VIREMONT.

Les travaux d'assainissement vont débuter en début d'année 2012 sur les communes de VOSBLES bourg (création d'une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux) et THOIRETTE (création d'une station d'épuration de type disques biologiques, et mise en séparatif de tronçons de réseaux afin d'éliminer les eaux claires).

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	préfecture du Jura
le	16/03/2012
Accusé réception le	16/03/2012
Numéro de l'acte	RPQS AC